

On a dit que la margarine se vend dans ma circonscription. Je le reconnais franchement. On en a vendu dans mon propre petit village de Clayburn et dans toutes les parties de ma circonscription qui, contrairement à celle de Coast-Capilano où on trouve surtout des fabriques de pâte de bois et quelques pêcheurs, compte des entreprises d'exploitation forestière, la plus importante briqueterie de l'Ouest et plusieurs petites industries.

Assurément, de la margarine a été vendue. De fait, monsieur le président, je regrette de dire que des cultivateurs de ma région en ont même achetée, à leur propre détriment. Mais la question n'est pas là. L'adjoint parlementaire l'a oublié dans son empressément à parler du député de Fraser-Valley qui obtient rarement la publicité. Il a passé outre et omis de répondre au point important sur lequel est revenu, je pense, le député de Kamloops quand il a dit que la plupart des huiles qui entrent dans la fabrication de la margarine ont été admises en franchise.

L'adjoint parlementaire a rappelé que j'ai contesté ses chiffres. Je ne conteste jamais l'exactitude des chiffres que cite l'adjoint parlementaire: je les considère exacts. J'ai dit que ces huiles sont admises en franchise puis raffinées au Canada afin d'entrer dans la fabrication de la margarine et que, dès que le prix du beurre a augmenté, celui de la margarine a augmenté d'environ 10c. la livre, en dépit du fait que ces huiles avaient été, pour la plupart, admises en franchise. Je le répète, ces huiles ont été importées et conservées en entrepôt pour ensuite servir à la fabrication de la margarine. Ce que l'adjoint parlementaire n'a pas dit c'est que, lors de la très forte hausse du prix du beurre, en novembre, je crois, deux ou trois grands abattoirs ont gardé le beurre en entrepôt et ils ont majoré le prix du beurre comme ils l'ont fait à l'égard de la margarine. Le cultivateur n'a pas touché un sou de plus de cette hausse. Cela est hors de doute. J'espère que la population le sait. Ce prix excessivement élevé du beurre, loin de profiter au producteur laitier, lui a nui.

Les cultivateurs laitiers de ma propre circonscription produisent très peu de beurre sur la ferme. En d'autres termes, ils sont consommateurs autant que producteurs. Nous produisons du lait pour en vendre la matière grasse et nous achetons le beurre pour notre propre consommation. Dans la vallée du Fraser, nous avons payé le beurre 81c. la livre, ou le prix du marché. Tout cultivateur qui n'avait pas les moyens de payer le beurre 80c. ou 81c. la livre achetait de la margarine pour laquelle il versait à cet intéressant colosse de Toronto, la *Canada Packers*, ce supplément de 10c. la livre outre le prix prévu pour la fabrication

de la margarine. C'est cet établissement qui a fait monter le prix du beurre parce qu'il était seul avec quelques concurrents à avoir du beurre en entrepôt, de même qu'il est seul avec quelques concurrents à fabriquer de la margarine.

Je tiens à établir clairement que les consommateurs n'en ont tiré aucun avantage, et que les cultivateurs qui produisent du lait en vue d'en vendre la matière grasse n'ont pas du tout bénéficié du prix élevé du beurre. Dans la plupart des cas, le cultivateur laitier, à titre de producteur, a acheté le beurre exactement dans les mêmes conditions que l'employé de la scierie ou le briqueteur ou tout autre consommateur, du moins en Colombie-Britannique.

Ce qui m'intéresse particulièrement c'est l'importation de ces huiles à l'état brut. Un député, malheureusement de ma province, qui, je crois, n'oserait pas formuler une telle affirmation dans la Colombie-Britannique, même dans une collectivité de consommateurs, s'il tient le moins du monde à se faire réélire, a déclaré qu'il faudrait permettre l'importation de l'huile brute afin qu'elle soit raffinée au pays. Je me souviens fort bien,—et il en est exactement de même du beurre que du poisson,—qu'un représentant m'a approché au Parlement, il y a deux ans, afin de me convaincre de m'opposer à ce que les pêcheurs de Coast-Capilano, de Westminster et des deux circonscriptions voisines, aient le droit d'envoyer leur poisson à 18 milles plus loin, à Bellingham, où ils obtenaient de 4 à 14 cents de plus la livre. Il s'agissait là de producteurs primaires. Cette personne affirmait,—c'est l'argument que reprennent ceux qui favorisent la margarine,—que s'il était interdit d'expédier le poisson,—ce qui serait au détriment des producteurs primaires, les pêcheurs du pays,—et si le poisson était plutôt mis en conserve ou transformé comme le sont d'ordinaire les sous-produits, au pays même, ce serait en fin de compte pour le bien des pêcheurs et de la population du Canada.

J'ai été pressenti dans cette mesure. Si on m'accuse surtout de défendre,—peut-être à tort,—les intérêts de ma circonscription, je n'ai pas lieu d'avoir honte. Je ne protège pas les intérêts des géants de l'industrie des conserves ou de la pêche qui veulent augmenter leurs bénéfices, plutôt que de permettre au pêcheur de vendre son produit à dix-huit milles plus loin, à Bellingham.

Je ne sais pas ce que nous pourrions y faire; rien peut-être. Je n'ai à m'excuser de mon attitude, ni de celle d'aucun cultivateur de ma circonscription qui, à la longue et à